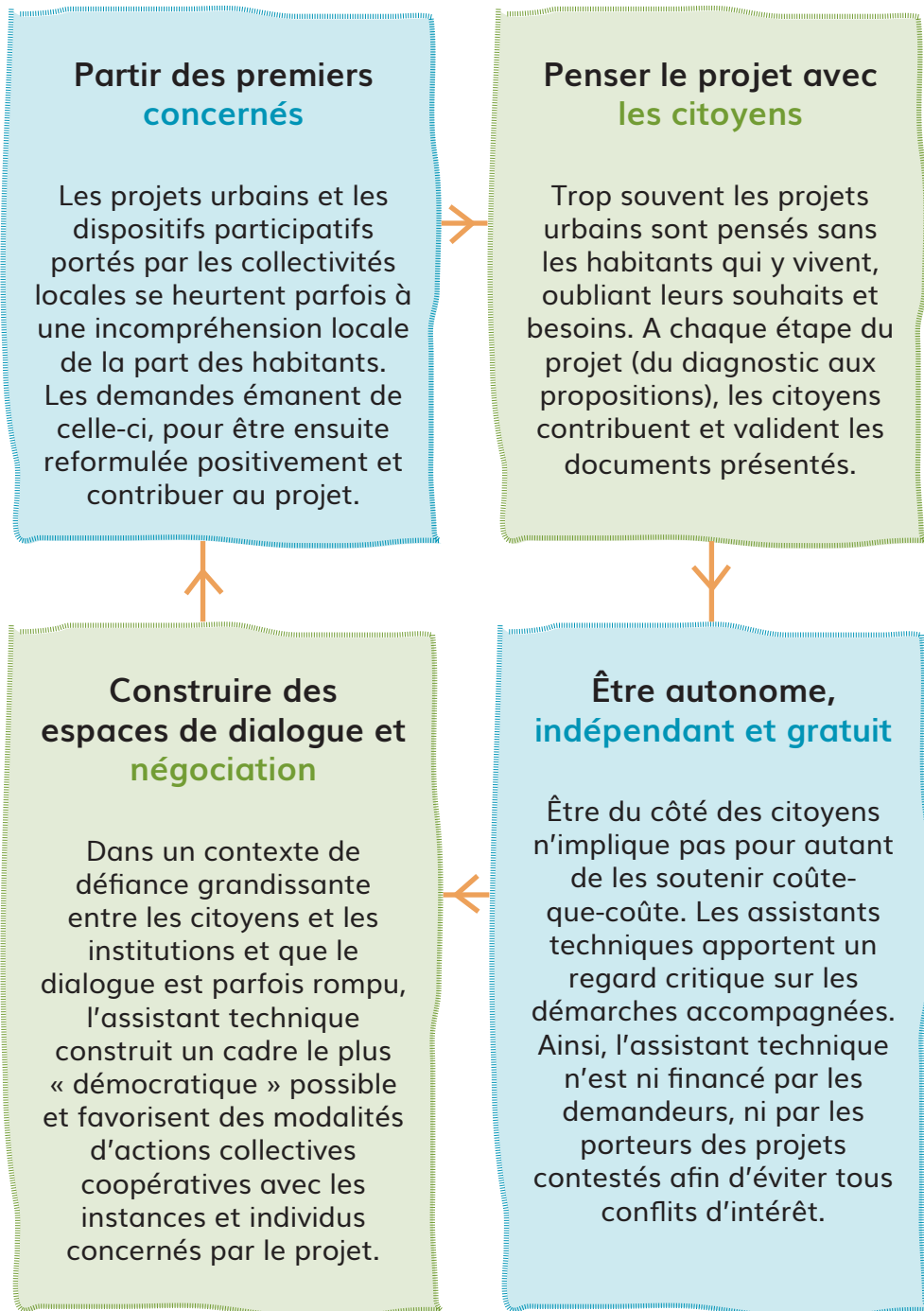


LES PRINCIPES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE



L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX CITOYENS AGIR AVEC ET POUR LES HABITANTS TOUCHÉS PAR DES GRANDS PROJETS D'URBANISME

F.03 10/2022

Alternatives pour des projets urbains ici et à l'international (APPUII)

Composée de professionnel.le.s, d'universitaires (enseignant.e.s-Composée de professionnel.le.s, d'universitaires (enseignant.e.s-chercheur.e.s et étudiant.e.s), et d'habitant.e.s / militant.e.s des quartiers populaires, **APPUII apporte un appui technique, méthodologique et juridique indépendant aux habitant.e.s impacté.e.s par des projets urbains.** Il s'agit par ces actions de valoriser les capacités des habitants à se faire entendre et à influencer sur les décisions concernant leur environnement.

Cette plaquette capitalise **plus de 10 ans d'expérience d'accompagnement des citoyens** face à des grands projets urbains auxquels ils n'ont pas été associés. Même si les différents principes et étapes décrites dans ce guide ne sont pas toujours suivis, variant en fonction du contexte et des groupes engagés, ils s'avèrent une ligne de conduite à suivre pour toujours travailler avec et pour les habitants des quartiers populaires dont la voix est souvent délégitimée et reléguée.

Qu'est-ce que l'assistance technique aux citoyens ?

Depuis le **début des années 80 au Brésil**, des groupes d'architectes, urbanistes et juristes accompagnent des collectifs d'habitants de quartier d'habitats précaires (favelas, squats) pour leur **permettre d'améliorer leurs conditions de vie.** Il s'agit de les outiller techniquement et juridiquement afin qu'ils **disposent des arguments pour revendiquer leurs droits à la ville** et à un logement convenable. Depuis 2008, la loi 11.888/2008 prévoit que cette assistance soit permise à tous les habitants des quartiers populaires qui en font la demande et cela de manière gratuite. Même si les contextes diffèrent, les interventions d'APPUII s'apparente à l'action de ces groupes brésiliens pour permettre aux habitants des quartiers populaires français de faire valoir leurs droits à la ville et à un logement digne.

LES ÉTAPES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Étape 1 : Explorer la demande

Étape 2 : Co-construire le diagnostic du territoire

Étape 3 : Co-construire les actions

Étape 4 : Restituer et interpeller

